https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/atih-consignes-de-codage-covid-19-17-mars-2020/
ATIH, Consignes de codage COVID-19
17/03/2020
L’ATIH propose un document qui a pour objectif de fournir aux établissements de santé des consignes de codages du COVID 19 dans tous les champs du PMSI (MCO, HAD et SSR).
Le code U07.1 Maladie respiratoire à Coronavirus 2019 (COVID-19) a été introduit dans la CIM-10 FR le 31 janvier 2020. Son libellé a depuis été modifié par l’OMS, il est désormais U07.1 COVID-19, avec une note indiquant que des codes additionnels peuvent préciser la pneumonie ou les autres manifestations cliniques.
Afin de répondre au besoin de description dans le PMSI de toutes les situations cliniques liées au COVID-19, l’ATIH a créé des extensions au code U07.1. Il est désormais possible de repérer précisément, au-delà des cas confirmés, les cas possibles ou probables non confirmés, ainsi que les cas confirmés asymptomatiques. Les définitions des cas correspondent à la dernière version à jour communiquée par Santé Publique France (SPF).